Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260921-DCM21092026089-DE

Convocation du 14 septembre 2026
Affichée / Publiée le 14/09/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	22
Absents :	**5**
Procurations :	3
Votants :	25

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Nicolas VOLLE, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Francine RABINIAUX à Jean-Paul RONSIN, Nicolas VOLLE à Régine LEFEUVRE.

SECRETAIRE de SEANCE : Mathieu LEVILLAIN.

OBJET : LOTISSEMENT BASTILLE ; VENTE DEFINITIVE DU LOT G5 et DPU (N°2026-089)

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a été autorisée à créer un lotissement de 25 lots en centre bourg, à la Bastille. Le permis d'aménager, référencé PA03502319 B003, délivré par arrêté du 13 juin 2019 a été modifié par 4 arrêtés modificatifs délivrés les 24 août 2021, 30 décembre 2021, 12 octobre 2022 et 20 janvier 2025.
Représentant la commune propriétaire et aménageur, le conseil municipal, par délibération n°2021-092 du 20 septembre 2021 a fixé le prix de vente des lots i1 à i9 et G1 à G8. Et il a dénoncé le partenariat avec les Maisons Jubault sur les lots G1 à G8 par délibération n°2026-015 du 16 février 2026.
Pour le lot G5, dont la surface est de 251 m², le prix de vente est de 62 750 €.

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire a signé la promesse de vente du lot G5 à Madame ESNAULT le 9 juin 2026 pour y construire une maison individuelle, libre de constructeur.
Ce lot cadastré ZE 438 est situé au 13 allée Louise Robert.
Les conditions suspensives étant réalisées (financement et permis de construire délivré le 8 juillet 2026), il propose de valider la vente définitive de ce lot de 251 m², cadastré ZE 438, au prix de 62 750 € TTC.
France Domaines a renouvelé l'avis favorable à ce prix.
L'acte de vente précisera que l'acquéreur ne pourra pas revendre la parcelle ZE 438 pendant un délai de 5 ans à compter de la date d'obtention du permis de construire et que la commune réalisera les clôtures périphériques du lot à sa charge.

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'avis de France Domaines.

A l'unanimité, le conseil municipal :
- Valide la vente définitive de la parcelle ZE 438 correspondant au lot G5 du lotissement communal de la Bastille à Madame Nolwenn ESNAULT domiciliée à Bédée pour y construire une maison individuelle,
- Fixe le prix de vente de ce lot de 251 m² à 62 750 € TTC ; prix assujetti à la TVA,
- Renonce à exercer le droit de préemption urbain sur la vente de cette parcelle non bâtie cadastrée ZE 438,
- Mandate Monsieur Le Maire, ou l'Adjoint aux finances par délégation, à l'effet de signer au nom de la commune de BEDEE, propriétaire et vendeuse, l'acte authentique de vente qui sera établi par l'étude notariale de Maître COUBARD-COUBARD LE QUERE et tout autre document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE ★ ILLE-ET-VILAINE